



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2026.180

Mise en ligne : 02/10/2026

OBJET

Contrat n°2026-29 relatif aux interventions d'une puéricultrice – référente santé et accueil inclusif dans les structures municipales de la petite enfance conclu avec Madame Fanny PENCHEMEL

Le maire de la commune de Chessy,

Visas

Vu le code général des collectivités territoriales et ses textes d'application, notamment l'article L.2122-22, relatif aux délégations consenties au maire par le conseil municipal ;

Vu la délibération n°2026-016 du conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, notamment l'article R. 2122-8 aux termes duquel l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur est inférieure à 60 000 euros hors taxes ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de prestations intellectuelles ;

Vu l'attestation d'honorabilité fournie par Madame Fanny Penchemel, Infirmière-puéricultrice ;

Considérant

la nécessité pour la Ville de Chessy de disposer d'un accompagnement professionnel en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif, dans ses établissements d'accueil de la petite enfance ;

l'intérêt avéré de ce type d'intervention à la fois pour les enfants, pour les familles et pour les professionnels encadrants, dans une démarche de prévention, de soutien, et de renforcement des pratiques professionnelles ;

l'expertise et l'expérience de Madame Fanny Penchemel, puéricultrice, dans l'accompagnement des structures de la petite enfance et des enfants à besoins spécifiques ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261001-DEC_2026_180-CC
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

Décision du maire n° 2026.180

la pertinence, au regard de l'évaluation des besoins par les services municipaux, du recours à un contrat de prestation intellectuelle dans ce contexte ;

Décide

Article 1^{er}

Le contrat n°2026-29 relatif aux interventions d'une puéricultrice – référente santé et accueil inclusif dans les structures municipales de la petite enfance est conclu avec Mme Fanny PENCHEMEL sise 10 B Grande Rue à VIGNELY (77450).

Article 2

Le contrat est exécuté sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, sans minimum de commande, avec un montant maximum annuel fixé à 19 950 € HT.

Les prestations sont rémunérées sur la base d'un tarif horaire forfaitaire de 50 €, exonéré de TVA

Article 3

Le présent contrat prend effet à compter du 8 octobre 2026 pour une durée initiale d'un an. Il est tacitement renouvelable deux fois, par période d'un an, soit une durée totale maximale de trois ans.

Article 4

Les interventions seront assurées par Madame Fanny Penchemel selon un calendrier prévisionnel établi en concertation avec la direction de chaque établissement concerné. Elle interviendra dans le respect des règles de confidentialité, d'éthique et de déontologie propres à sa profession.

Article 5

Les dépenses en résultant sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville.

Article 6

La présente décision sera transmise à M. le préfet de Seine-et-Marne, aux services de gestion comptable de Chelles et à l'intéressée.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 01/10/2026

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20261001-DEC_2026_180-CC
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

Registre des décisions du maire - 2026
1133 Marché-services